



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LES ACCIDENTS DE CIRCULATION : ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES DE 2001 À 2003 MARS 2005

1 Introduction

La présente étude porte sur les accidents du travail dits « de circulation » survenus pendant la période 2001-2003. Elle a pour objet d'examiner les accidents du travail et les accidents sur le chemin du travail considérés comme graves et ayant impliqué un véhicule à moteur. Un accident est considéré comme grave lorsqu'il y a prévision d'une incapacité permanente ou qu'il s'agit d'un accident mortel.

Les données actuellement disponibles dans la banque de données permettent de sélectionner les accidents impliquant un véhicule à moteur mais ne permettent pas de distinguer les accidents survenus sur la route (accidents de circulation) et les autres accidents (sur chantier, en atelier, pendant les phases de chargement ou de déchargement...).

Durant la période de référence couvrant les années 2001 à 2003, il s'est produit 57 036 accidents du travail ou sur le chemin du travail impliquant un véhicule à moteur. Ce qui représente 9 % de l'ensemble des accidents survenus de 2001 à 2003. Le constat est identique pour les accidents survenus pendant la période 1996-2000.

Comme pour la période 1996-2000, les véhicules à moteur interviennent dans 4 % de l'ensemble des accidents survenus pendant l'exécution du travail. Ils sont impliqués dans 55 % des accidents sur le chemin du travail (56% pour la période 1996-2000).

Des 57.036 accidents impliquant un véhicule à moteur, on dénombre 7.301 accidents graves, dont 2.838 accidents au travail et 4.463 accidents sur le chemin du travail,

Les variables examinées dans cette étude, pour chacune des deux catégories d'accidents, sont le secteur d'activité, la forme de l'accident, la nature et le siège de la lésion, le moment de l'accident (heure, jour et mois), le pourcentage d'incapacité permanente, le genre de la victime et son âge.

2 Vue d'ensemble

Le **tableau 1** présente pour chacune de trois années considérées, le nombre total d'accidents impliquant un véhicule à moteur selon qu'il est survenu dans le cadre de l'exécution du travail (AT) ou sur le chemin du travail (CT), ainsi que les rapports entre ces nombres, quel que soit le degré de gravité de l'accident survenu.

Tableau 1 : Répartition des accidents du travail impliquant un véhicule à moteur selon la nature de l'accident pour 2001 à 2003.						
Année	Accidents au travail		Accidents sur le chemin du travail		Total	CT/AT
	Nbre	%	Nbre	%		
2001	8 253	38,0	13 457	62,0	21 710	1,63
2002	7 368	39,5	11 274	60,5	18 642	1,53
2003	6 801	40,8	9 883	59,2	16 684	1,45
Total	22 422	39,3	34 614	60,7	57 036	1,54

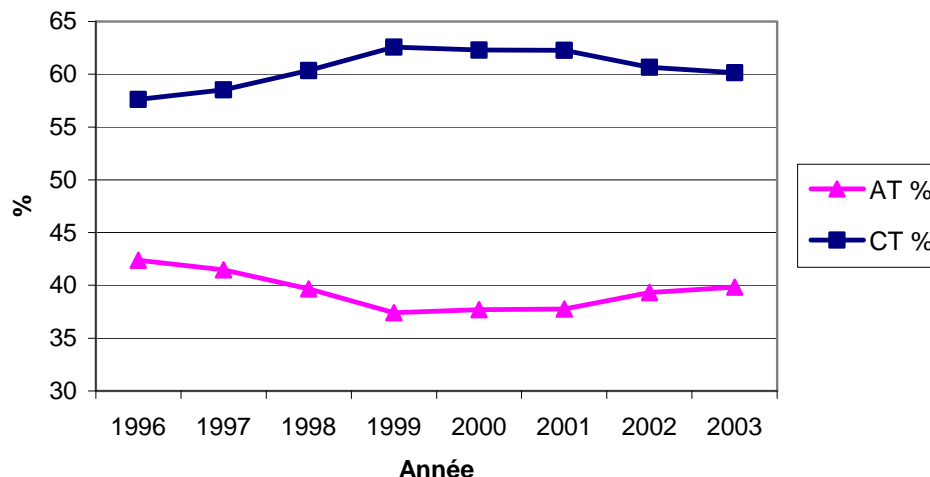
On remarque depuis 2001, une augmentation de la part relative des accidents survenus pendant l'exécution du travail dans les accidents impliquant un véhicule à moteur.

Le **tableau 2** reprend les mêmes renseignements pour les années 1996 à 2003, mais en se limitant aux accidents graves.

Tableau 2 : Répartition des accidents du travail graves impliquant un véhicule à moteur selon la nature de l'accident pour 1996 à 2003.						
Année	Accidents au travail		Accidents sur le chemin du travail		Total	CT/AT
	Nbre	%	Nbre	%		
1996	910	42,4	1 237	57,6	2 147	1,36
1997	1 050	41,5	1 482	58,5	2 532	1,41
1998	988	39,7	1 503	60,3	2 491	1,52
1999	945	37,4	1 581	62,6	2 526	1,67
2000	1 001	37,7	1 654	62,3	2 655	1,65
2001	1 066	37,7	1 758	62,3	2 824	1,65
2002	913	39,3	1 408	60,7	2 321	1,54
2003	859	39,8	1 297	60,2	2 156	1,51
Total	7 732	39,3	11 920	60,7	19 652	1,54

Le **graphique 1** permet de visualiser les évolutions des parts relatives des accidents survenus dans le cadre de l'exécution du travail et des accidents sur le chemin du travail.

Graphique 1 : Répartition des accidents du travail graves impliquant un véhicule à moteur selon le type d'accident pour 1996 à 2003.



En comparant les chiffres du rapport entre accidents sur le chemin du travail et accidents survenus pendant l'exécution du travail, on constate une diminution régulière de la part des accidents sur le chemin du travail depuis 1999, année où le rapport CT/AT culminait à 1,67.

Le **tableau 3** compare les suites des accidents considérés comme graves, survenus pendant l'exécution du travail et impliquant un véhicule à moteur avec les suites de l'ensemble des accidents du travail considérés comme graves, quel que soit l'agent matériel.

Année	Tous types d'accidents			Accidents avec véhicule à moteur			Proportion d'AT avec véhicule à moteur en %	Proportion d'AT avec véhicule à moteur parmi les AT mortels en %
	I.P.P.*	Mortels	Total 1	I.P.P.*	Mortels	Total 2		
1996	11 177	119	11 296	881	29	910	8,1	24
1997	12 712	130	12 842	1 012	38	1 050	8,2	21
1998	12 258	138	12 396	939	49	988	8,0	36
1999	12 479	118	12 597	897	48	945	7,5	41
2000	13 128	139	13 267	963	38	1 001	7,5	27
2001	13 742	127	13 869	1 026	40	1 066	7,7	32
2002	11 710	121	11 831	881	32	913	7,7	27
2003	12 629	100	12 729	828	31	859	4,6	31
Total	99 835	992	100 827	7 427	305	7 732	7,7	31

*Incapacité permanente de travail

L'analyse de ce tableau montre que si la proportion des accidents impliquant un véhicule à moteur parmi l'ensemble des accidents graves survenus pendant l'exécution du travail diminue généralement entre 1997 et 2003, celle des accidents impliquant un véhicule à moteur dans les accidents mortels ne suit pas la même tendance. Elle représente pour l'ensemble des années étudiées environ 31%, mais avec des variations allant de 21 % à 40 %.

Le **tableau 4** établit la même comparaison pour les accidents survenus sur le chemin du travail.

Tableau 4 : Part des accidents impliquant un véhicule à moteur dans les accidents graves sur le chemin du travail 1996-2003.								
Année	Tous types d'accidents			Accidents avec véhicule à moteur			Proportion d'CT avec véhicule à moteur en %	Proportion d'CT avec véhicule à moteur parmi les AT mortels en %
	I.P.P.	Mortels	Total 1	I.P.P.	Mortels	Total 2		
1996	1 939	75	2 014	1 180	57	1 237	61,4	76
1997	2 292	89	2 381	1 409	73	1 482	62,2	82
1998	2 242	96	2 338	1 421	82	1 503	64,3	85
1999	2 324	94	2 418	1 501	80	1 581	65,4	85
2000	2 393	120	2 513	1 552	102	1 654	65,8	85
2001	2 612	105	2 717	1 671	87	1 758	64,7	83
2002	2 146	92	2 238	1 331	77	1 408	62,9	84
2003	2 212	64	2 276	1 251	46	1 297	57,0	72
Total	18 160	735	18 895	11 316	604	11 920	63,1	82

Ce tableau démontre non seulement la part très importante des véhicules à moteur dans les accidents graves survenus sur le chemin du travail, mais aussi, leur proportion encore plus importante dans la mortalité liée aux accidents sur le chemin du travail, sans que l'on puisse clairement relever de tendance générale, à l'exception d'une diminution importante des chiffres en 2003, comme on a pu l'observer pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail (Tab . 3)

3 Analyse de différentes variables

3.1 LE GENRE DE LA VICTIME

Le **tableau 5** présente la répartition des accidents impliquant un véhicule à moteur selon la nature d'accident (accident au travail ou accident de chemin du travail), et le genre de la victime de 1996 à 2003.

Tableau 5 : répartition des accidents graves impliquant un véhicule à moteur selon le genre de la victime, la nature et l'année de l'accident.							
Année	Femmes			Hommes			Total
	AT	CT	Total	AT	CT	Total	
1996	125	493	618	785	744	1 529	2 147
1997	144	615	759	906	867	1 773	2 532
1998	109	613	722	879	890	1 769	2 491
1999	130	628	758	815	953	1 768	2 526
2000	134	662	796	867	992	1 859	2 655
2001	136	671	807	930	1 087	2 017	2 824
2002	106	542	648	807	866	1 673	2 321
2003	122	495	617	737	802	1 539	2 156
Total	1 006	4 719	5 725	6 726	7 201	13 927	19 652

Dès le premier examen, on relève la prépondérance des hommes parmi les victimes des accidents qu'ils soient survenus dans le cadre de l'exécution du travail que sur le chemin du travail, mais pas dans les mêmes proportions.

Les **tableaux 6 et 7** vont permettre d'affiner le diagnostic.

Années	Femmes		Hommes		Total
	Nbre	%	Nbre	%	
1996	125	13.7	785	86.2	910
1997	144	13.7	906	86.3	1 050
1998	109	11.0	879	89.0	988
1999	130	13.8	815	86.2	945
2000	134	13.4	867	86.6	1 001
2001	136	12.8	930	87.2	1 066
2002	106	11.6	807	88.4	913
2003	122	14.2	737	85.8	859
Total	1 006	13.0	6 726	87.0	7 732

Année	Femmes		Hommes		Total
	Nbre	%	Nbre	%	
1996	493	39.9	744	60.1	1 237
1997	615	41.5	867	58.5	1 482
1998	613	40.8	890	59.2	1 503
1999	628	39.7	953	60.3	1 581
2000	662	40.0	992	60.0	1 654
2001	671	38.2	1 087	61.8	1 758
2002	542	38.5	866	61.5	1 408
2003	495	38.2	802	61.8	1 297
Total	4 719	39.6	7 201	60.4	11 920

On remarque d'emblée des distributions des accidents selon le genre différente selon que l'accident est survenu dans le cadre de l'exécution du contrat de travail ou sur le chemin du travail : les femmes représentent 13 % des victimes des accidents graves impliquant un véhicule à moteur lorsque l'accident s'est produit pendant l'exécution du contrat de travail ; sur le chemin du travail, la part des femmes victimes d'accidents graves se rapproche de leur représentativité dans le monde du travail.

Il faut cependant noter une augmentation lente mais constante de la part des hommes dans les accidents graves impliquant un véhicule à moteur survenus sur le chemin du travail.

Il faut relever par ailleurs que les femmes sont proportionnellement moins souvent représentées dans les accidents impliquant un véhicule à moteur que dans l'ensemble des accidents du travail et sur le chemin du travail. Ainsi en 2003, alors que les femmes représentent 23 % des victimes d'accidents survenus pendant l'exécution du travail et 49 %

des victimes sur le chemin du travail, elles ne sont que 14.2 % et 38.2 % des victimes lorsque l'accident implique un véhicule à moteur.

On peut raisonnablement penser que la sur représentation des hommes dans les accidents impliquant un véhicule à moteur pendant l'exécution du travail est en relation avec leur présence dans les métiers ou les secteurs d'activités où l'utilisation des véhicules à moteur est la plus fréquente. L'analyse des secteurs d'activité des entreprises, au travers de la variable du code NACE et du genre peut étayer cette hypothèse.

3.2 LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le **tableau 8** reprend le classement des secteurs les plus fréquemment touchés par les accidents impliquant un véhicule à moteur, que l'accident ait eu lieu pendant l'exécution du travail ou sur le chemin du travail.

Tableau 8 : secteurs d'activités les plus fréquemment touchés par des accidents graves impliquant un véhicule à moteur par année AT et CT.					
NACE	2001	2002	2003	Total	% du total
60 transports terrestres	369	289	263	921	12,6
45 construction	286	235	249	770	10,5
85 santé et action sociale	297	204	177	678	9,3
74 autres services fournis aux entreprises	206	211	161	578	7,9
51 commerce de gros (sauf véhicules)	189	182	128	499	6,8
52 commerce de détail (sauf véhicules)	179	159	97	435	6,0
Total tous secteurs d'activités	2 824	2 321	2 156	7 301	100

On remarque effectivement parmi les secteurs les plus représentés, des secteurs d'activités essentiellement masculins, comme la construction et le transport terrestre.

Comme dans l'étude précédente, on relève que six secteurs d'activités regroupent plus de 53 % des accidents graves impliquant un véhicule à moteur. Ces secteurs sont les mêmes que dans l'enquête de 2002. On peut également ajouter les secteurs du commerce et de l'entretien des véhicules automobiles pour 3.7 %, celui des hôtels et restaurants pour 3.3 %, et celui de l'industrie alimentaire pour 2.8 %. Il faut encore noter que dans 3.7 % des accidents, le secteur d'activité de la victime est inconnu.

Mais les résultats sont quelque peu différents lorsque l'on scinde le tableau entre accidents survenus pendant l'exécution du travail et accidents survenus sur le chemin du travail.

Le **tableau 9** montre la répartition des secteurs d'activités où surviennent le plus fréquemment les accidents graves impliquant un véhicule pendant l'exécution du travail.

Tableau 9 : secteurs d'activités les plus fréquemment touchés par des accidents graves impliquant un véhicule à moteur et survenus au travail, par année.					
NACE	2001	2002	2003	Total	%
60 transports terrestres	318	245	226	789	27,8
45 construction	122	114	92	328	11,6
85 santé et action sociale	60	49	32	141	5,0
74 autres services fournis aux entreprises	53	53	57	163	5,7
51 commerce de gros (sauf véhicules)	95	92	63	250	8,8
52 commerce de détail (sauf véhicules)	41	36	34	111	3,9
Total tous secteurs d'activités	1 066	913	859	2 838	100

Le **tableau 10** reprend les mêmes données mais, pour les accidents sur le chemin du travail.

Tableau 10 : secteurs d'activités les plus fréquemment touchés par des accidents graves impliquant un véhicule à moteur et survenus sur le chemin du travail, par année.					
NACE	2001	2002	2003	Total	%
85 santé et action sociale	237	155	145	537	12,0
45 construction	164	121	157	442	9,9
74 autres services fournis aux entreprises	153	158	104	415	9,3
52 commerce de détail (sauf véhicules)	138	123	63	324	7,3
51 commerce de gros (sauf véhicules)	94	90	65	249	5,6
60 transports terrestres	51	44	37	132	3,0
Total tous secteurs d'activités	1 758	1 408	1 297	4 463	100

Dans les accidents survenus sur le chemin du travail, les secteurs d'activités apparaissent dans un ordre différent. On y retrouve logiquement l'influence de la taille du secteur dont le nombre d'équivalents temps plein est présenté dans le tableau 11.

Tableau 11 : Nombre d'équivalents temps plein par secteur d'activité et par année.			
NACE	2001	2002	2003
74 autres services fournis aux entreprises	221 727	220 577	221 804
85 santé et action sociale	200 171	204 461	213 970
52 commerce de détail (sauf véhicules)	156 003	157 916	162 579
51 commerce de gros (sauf véhicules)	164 428	163 899	162 558
45 construction	156 752	154 963	161 020
60 transports terrestres	107 990	103 237	104 351
55 hôtels et restaurants	60 935	62 108	65 058

3.3 LA FORME DE L'ACCIDENT

Le **tableau 12** présente les formes d'accident les plus fréquentes lors d'accidents graves impliquant des véhicules, survenus tant pendant l'exécution du travail que sur le chemin du travail.

Forme de l'accident	2001			2002			2003			Total	%
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total		
33 contact avec des objets mobiles	519	895	1 414	385	747	1 132	360	656	1 016	3 562	48,8
90 autres formes d'accidents n.c.a.	113	269	382	98	218	316	108	207	315	1 013	13,9
11 chutes de personnes avec dénivelation	35	324	359	36	270	306	37	225	262	927	12,7
12 chutes de personnes de plain-pied	56	147	203	44	129	173	51	132	183	559	7,7
32 contact avec des objets immobiles	54	135	189	54	103	157	33	88	121	467	6,4
40 coinçage	12	94	106	14	75	89	10	75	85	280	3,8
51 efforts, faux mouvement au cours de manutention sans force motrice	8	69	77	10	66	76	6	71	77	230	3,2
Total	807	2017	2 824	648	1 673	2 321	617	1 539	2 156	7 301	100

On remarque d'emblée que deux formes d'accidents recouvrent plus de 61 % des accidents impliquant un véhicule à moteur : les contacts avec objets mobiles et les chutes avec dénivelation. On peut émettre l'hypothèse que ces formes d'accidents recouvrent des accidents de nature différentes : d'une part, les accidents de circulation proprement dits et d'autre part, les chutes du véhicule à l'arrêt.

Nous relevons également la fréquence relativement importante (7 %) des coinçages et faux mouvements sans force motrice, qui pourraient survenir lors des chargements et déchargements des véhicules.

Les deux tableaux suivants vont nous permettre d'affiner l'analyse.

Le **tableau 13** reprend les formes les plus fréquentes des accidents survenus pendant l'exécution du travail répartis selon le genre de la victime et l'année.

Forme de l'accident	2001			2002			2003			Total	%
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total		
33 contact avec des objets mobiles	79	285	364	52	240	292	55	208	263	919	32,4
11 chutes de personnes avec dénivelation	7	222	229	5	216	221	10	156	166	616	21,7
90 autres formes d'accidents n.c.a.	18	109	127	16	82	98	30	102	132	357	12,6
40 coinçage	7	80	87	7	69	76	4	70	74	237	8,4

Forme de l'accident	2001			2002			2003			Total	%
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total		
51 efforts, faux mouvement au cours de manutention sans force motrice	4	57	61	5	62	67	4	62	66	194	6,8
32 contact avec des objets immobiles	13	60	73	11	46	57	5	35	40	170	6,0
12 chutes de personnes de plain-pied	6	48	54	7	40	47	11	44	55	156	5,5
Total	136	930	1 066	106	807	913	122	737	859	2 838	100

Si la forme d'accident la plus fréquente reste le contact avec des objets mobiles (32.4 %), ce qui suppose sans doute un véhicule en mouvement, on relève que pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail, les chutes avec dénivellation représentent à elles seules un cinquième des accidents tandis que les coinçages, faux mouvements, contacts avec des objets immobiles et chutes de personnes de plain-pied constituent plus du quart des accidents. On peut donc déduire que pour ce qui concerne les accidents survenus pendant l'exécution du travail, les collisions avec véhicule en mouvement représentent moins du tiers des accidents graves. La plupart des accidents relèvent plus des chutes ou faux mouvements.

Le **tableau 14** offre les mêmes informations mais pour les accidents survenus sur le chemin du travail.

Forme de l'accident	2001			2002			2003			Total	%
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total		
33 contact avec des objets mobiles	440	610	1050	333	507	840	305	448	753	2 643	59,2
90 autres formes d'accidents n.c.a.	95	160	255	82	136	218	78	105	183	656	14,7
12 chutes de personnes de plain-pied	50	99	149	37	89	126	40	88	128	403	9,0
11 chutes de personnes avec dénivellation	28	102	130	31	54	85	27	69	96	311	7,0
32 contact avec des objets immobiles	41	75	116	43	57	100	28	53	81	297	6,7
40 coinçage	5	14	19	7	6	13	6	5	11	43	1,0
51 efforts, faux mouvement au cours de manutention sans force motrice	4	12	16	5	4	9	2	9	11	36	0,8
Total	671	1 087	1758	542	866	1 408	495	802	1 297	4 463	100

Près de 60 % des accidents graves survenus sur le chemin du travail et impliquant un véhicule à moteur sont survenus à la suite d'un contact avec un objet mobile. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit là pour l'essentiel d'accidents de la route avec collision entre véhicules ou entre piéton et véhicule. Il s'agit donc là des accidents qui sont en lien direct avec la sécurité routière.

3.4 LA NATURE DES LÉSIONS

Le **tableau 15** présente la répartition des accidents selon les types des lésions les plus fréquemment encourues dans les accidents graves impliquant des véhicules à moteur selon le genre de la victime et l'année, quelle que soit la nature de l'accident.

Nature des lésions	2001			2002			2003			Total	%
	F	H	total	F	H	Total	F	H	total		
10 fractures	193	700	893	145	611	756	136	521	657	2306	31.6
55 contusions, écrasements	127	236	363	101	184	285	120	187	307	955	13.1
90 lésions multiples	103	255	358	104	181	285	71	177	248	891	12.2
99 autres traumatismes	109	237	346	73	190	263	60	165	225	834	11.4
30 commotions	108	178	286	84	179	263	78	125	203	752	10.3
25 entorses, foulures	80	200	280	66	163	229	64	178	242	751	10.3
Total	807	2017	2824	648	1673	2321	617	1539	2156	7301	100

L'intérêt des **tableaux 16 et 17** est de distinguer la nature des lésions les plus fréquentes selon le genre de la victime.

Nature des lésions	2001	2002	2003	Total	%
10 fractures	193	145	136	474	22.9
55 contusions, écrasements	127	101	120	348	16.8
90 lésions multiples	103	104	71	278	13.4
30 commotions	108	84	78	270	13.0
99 autres traumatismes	109	73	60	242	11.7
25 entorses, foulures	80	66	64	210	10.1
Total	807	648	617	2 072	100

Nature des lésions	2001	2002	2003	Total	%
10 fractures	700	611	521	1832	35.0
90 lésions multiples	255	181	177	613	11.7
55 contusions, écrasements	236	184	187	607	11.6
99 autres traumatismes	237	190	165	592	11.3
25 entorses, foulures	200	163	178	541	10.3
30 commotions	178	179	125	482	9.2
Total	2 017	1 673	1 539	5 229	100

Si les fractures sont les lésions les plus fréquemment encourues par les victimes tant masculines que féminines, on remarque cependant, qu'elles représentent 23 % des lésions chez les femmes contre 35 % chez les hommes. On remarque également que le classement décroissant de fréquences des lésions donne un ordre différent selon le genre de la victime.

Les **tableaux 18 et 19** présentent les mêmes informations mais, pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail.

Tableau 18 : Nature des lésions les plus fréquentes dans les accidents graves survenus pendant l'exécution du travail et impliquant des véhicules à moteur chez les femmes selon l'année.					
Nature des lésions	2001	2002	2003	Total	%
10 fractures	35	23	22	80	22.0
55 contusions, écrasements	27	13	28	68	18.7
30 commotions	18	18	13	49	13.5
90 lésions multiples	13	18	14	45	12.4
25 entorses, foulures	18	15	11	44	12.1
99 autres traumatismes	15	8	10	33	9.1
Total	136	106	122	364	100

Tableau 19 : Nature des lésions les plus fréquentes dans les accidents graves survenus pendant l'exécution du travail et impliquant des véhicules à moteur chez les hommes selon l'année.					
Nature des lésions	2001	2002	2003	Total	%
10 fractures	307	268	234	809	32.7
25 entorses, foulures	136	117	112	365	14.8
55 contusions, écrasements	127	110	95	332	13.4
99 autres traumatismes	105	81	69	255	10.3
30 commotions	86	90	63	239	9.7
90 lésions multiples	68	56	63	187	7.6
Total	930	807	737	2474	100

Si le nombre restreint d'accidents survenus à des femmes, pendant l'exécution du travail et avec un véhicule à moteur ne permet pas une analyse fine de la nature des lésions, il est par contre intéressant de noter que chez les victimes masculines, l'ordre de fréquence des lésions est tout à fait différent du tableau général. En effet, les fractures, quoique toujours en première position y sont moins fréquentes. Mais surtout, la position des entorses, contusions et autres traumatismes avant les commotions et surtout les lésions multiples semblent indiquer que les lésions sont moins graves lorsque l'accident survient pendant l'exécution du travail.

Les **tableaux 20 et 21** qui reprennent les natures de lésions les plus fréquentes lors d'accidents sur le chemin du travail viennent confirmer cette hypothèse.

Tableau 20 : Nature des lésions les plus fréquentes dans les accidents graves survenus sur le chemin du travail et impliquant des véhicules à moteur chez les femmes selon l'année.					
Nature des lésions	2001	2002	2003	Total	%
10 fractures	158	122	114	394	23.1
55 contusions, écrasements	100	88	92	280	16.4
30 commotions	90	86	57	233	13.6
25 entorses, foulures	90	66	65	221	12.9
90 lésions multiples	94	65	50	209	12.2
99 autres traumatismes	62	51	53	166	9.7
Total	671	542	495	1 708	100

Tableau 21 : Nature des lésions les plus fréquentes dans les accidents graves survenus sur le chemin du travail et impliquant des véhicules à moteur chez les hommes selon l'année.					
Nature des lésions	2001	2002	2003	Total	%
10 fractures	393	343	287	1 023	37.1
30 commotions	187	125	114	426	15.5
90 lésions multiples	132	109	96	337	12.2
55 contusions, écrasements	109	74	92	275	10.0
25 entorses, foulures	92	89	62	243	8.8
99 autres traumatismes	64	46	66	176	6.4
Total	1 087	866	802	2 755	100

Le **tableau 21** montre en effet, que des lésions potentiellement plus graves comme des commotions cérébrales ou des lésions multiples, se retrouvent plus fréquemment lorsque l'accident a lieu sur le chemin du travail et que la victime est un homme. Les fractures sont alors également plus fréquentes.

3.5 LE SIÈGE DES LÉSIONS

La nature des lésions n'est qu'un des éléments permettant de juger de la gravité d'un accident. Le siège des lésions en est un autre tout aussi indispensable. Les **tableaux 22 et 23** présentent, selon le genre, les sièges des lésions les plus fréquents dans les accidents impliquant un véhicule à moteur.

Tableau 22 : Fréquence des sièges des lésions d'accidents graves impliquant un véhicule à moteur chez les femmes selon l'année.					
Siège des lésions	2001	2002	2003	Total	%
20 Cou	159	117	132	408	19.7
68 autres sièges multiples	95	91	55	241	11.6
79 autres lésions générales	68	60	49	177	8.5
69 sièges multiples non précisés	57	37	31	125	6.0
54 cheville et pied	38	29	29	96	4.6
52 genou	39	23	25	87	4.2
Total	807	648	617	2 072	100

Tableau 23 : Fréquence des sièges des lésions d'accidents graves impliquant un véhicule à moteur chez les hommes selon l'année.					
Siège des lésions	2001	2002	2003	Total	%
54 cheville et pied	209	179	155	543	10.4
68 autres sièges multiples	181	117	123	421	8.1
79 autres lésions générales	150	139	137	426	8.1
52 genou	128	133	114	375	7.2
69 sièges multiples non précisés	164	115	87	366	7.0
20 cou	131	123	106	360	6.9
Total	2 017	1 673	1 539	5 229	100

On note que le cou est le siège des lésions le plus fréquent chez les femmes alors qu'il n'arrive qu'en cinquième position chez les hommes. Par contre, ces derniers sont plus souvent touchés aux chevilles et aux pieds. De manière générale cependant on peut déplorer le grand nombre d'accidents pour lesquels le siège des lésions est repris dans des rubriques peu précises comme, autres sièges multiples, autres lésions générales et sièges multiples non précisés. Ceci ne permet pas de se faire une idée précise des sièges des lésions qui sont effectivement les plus fréquents.

Les **tableaux 24 et 25** présentent les fréquences des sièges des lésions pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail.

Tableau 24: Fréquence des sièges des lésions d'accidents graves survenus pendant l'exécution du travail et impliquant un véhicule à moteur chez les femmes selon l'année.					
Siège des lésions	2001	2002	2003	Total	%
20 Cou	31	12	31	74	20.3
68 autres sièges multiples	10	16	6	32	8.8
54 cheville et pied	10	9	6	25	6.9
79 autres lésions générales	12	7	6	25	6.9

52 genou	6	5	5	16	4.4
69 sièges multiples non précisés	4	4	5	13	3.6
Total	136	106	122	364	100

Siège des lésions	2001	2002	2003	Total	%
54 cheville et pied	147	129	112	388	15.7
52 genou	84	75	62	221	8.9
79 autres lésions générales	65	50	46	161	6.5
68 autres sièges multiples	67	37	50	154	6.2
69 sièges multiples non précisés	53	47	32	132	5.3
20 cou	47	37	33	117	4.7
Total	930	807	737	2 474	100

Ici aussi les différences liées au genre de la victime sont notables. Le cou est le siège de lésion le plus fréquent chez les femmes, tandis que les hommes sont plus souvent touchés au niveau des membres inférieurs.

Les **tableaux 26 et 27** présentent quant à eux les chiffres concernant les accidents survenus sur le chemin du travail.

Siège des lésions	2001	2002	2003	Total	%
20 Cou	128	105	101	334	19.6
68 autres sièges multiples	85	75	49	209	12.2
79 autres lésions générales	56	53	43	152	8.9
69 sièges multiples non précisés	53	33	26	112	6.6
52 genou	33	18	20	71	4.2
54 cheville et pied	28	20	23	71	4.2
Total	671	542	495	1 708	100

Tableau 27 : Fréquence des sièges des lésions d'accidents graves survenus sur le chemin du travail et impliquant un véhicule à moteur chez les hommes selon l'année.					
Siège des lésions	2001	2002	2003	Total	%
68 autres sièges multiples	114	80	73	267	9.7
79 autres lésions générales	85	89	91	265	9.6
20 cou	84	86	73	243	8.8
69 sièges multiples non précisés	111	68	55	234	8.5
52 genou	44	58	52	154	5.6
54 cheville et pied	62	50	43	155	5.6
Total	1 087	866	802	2 755	100

Ici encore, des différences apparaissent entre hommes et femmes. Le cou reste le premier siège des lésions encourues par les femmes, tandis que les hommes subissent plus souvent des lésions multiples.

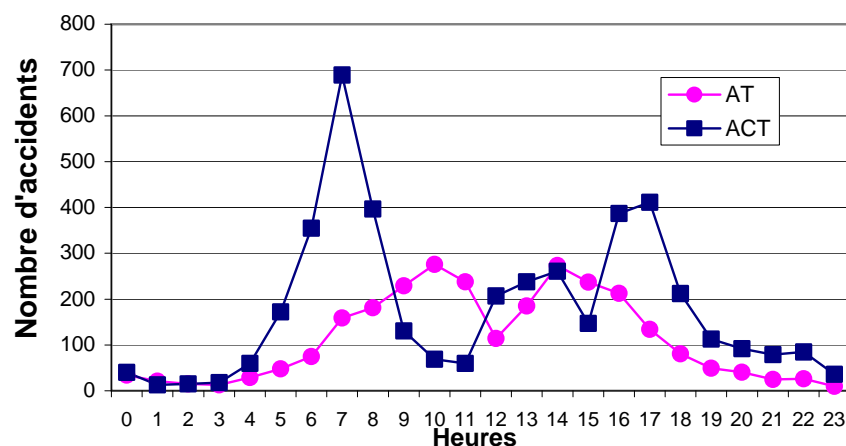
3.6 LE MOMENT DE L'ACCIDENT

L'analyse du moment de l'accident à un double intérêt. En ce qui concerne les accidents survenus pendant l'exécution du travail, il y a lieu de comparer le moment de l'accident lorsque celui-ci implique un véhicule à moteur avec les résultats généraux pour l'ensemble des accidents du travail. Et pour ce qui est des accidents sur le chemin du travail impliquant un véhicule à moteur, c'est la comparaison des chiffres avec les chiffres généraux des accidents de la circulation qui semble la plus pertinente si l'on veut identifier l'existence ou non d'un lien entre accident sur le chemin du travail et risque routier.

3.6.1 L'heure de l'accident

Le **graphique 2** donne une vue générale des principaux pics d'accidents pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail et les accidents sur le chemin du travail.

Graphique 2 : Répartition des accidents survenus pendant l'exécution du travail et sur le chemin du travail selon l'heure de la journée pour les années 2001 à 2003.



On remarque une distribution très différente des accidents au fil de la journée selon qu'il s'agisse d'accidents survenus pendant l'exécution du travail ou sur le chemin du travail.

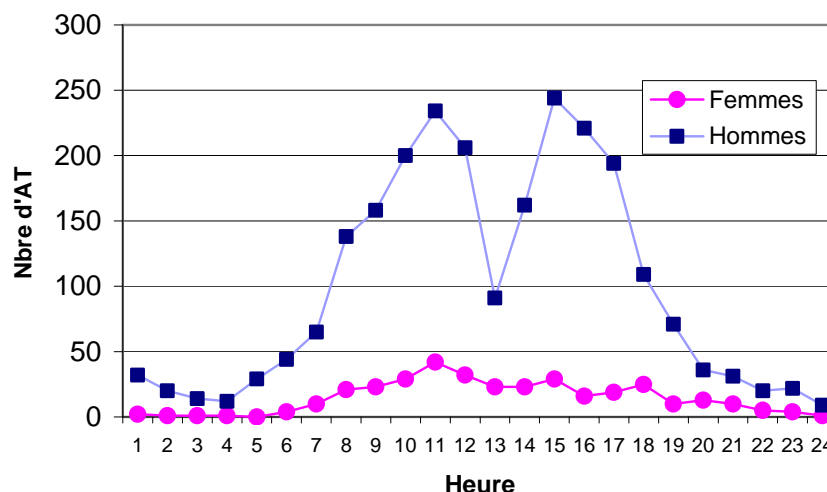
Très logiquement, les pics d'accidents sur le chemin du travail surviennent aux heures de pointe et plus encore le matin que le soir. Ainsi plus de 35 % des accidents surviennent durant la plage horaire 6 h - 9 h et 22.5 % durant la plage horaire 16 h - 18 h. On remarque également une hausse vers 14 - 15 heures qui pourrait correspondre aux trajets liés aux travaux à pause.

Cette distribution ne se démarque pas beaucoup de l'ensemble des accidents sur le chemin du travail. Le rapport statistique de 2003 relève en effet que, « en ce qui concerne le nombre d'accidents sur le chemin du travail, la journée présente trois moments cruciaux. Le nombre d'accidents survenus durant les heures de pointe du matin est nettement plus élevé que celui des heures de pointe du soir. Le matin, la plupart des accidents ont lieu entre 7 h et 8 h et, le soir, entre 16 h et 17 h. Un autre pic se situe le midi entre 12 h et 13 h ». Ceci s'explique par la part relative très importante des accidents impliquant un véhicule à moteur dans les accidents sur le chemin du travail.

Les accidents survenus pendant l'exécution du travail du travail connaissent deux périodes de hausse, entre 10 et 12 heures et vers 15 - 16 heures. Ici aussi pas de grande divergence d'avec l'ensemble des accidents du travail puisque le rapport statistique 2003 note que « si on considère la distribution des accidents suivant l'heure de la journée, on remarque deux moments caractéristiques : le plus marqué est l'avant-midi (de 9 h à 12 h), où la plupart des accidents surviennent entre 10 h et 11 h ; l'autre se situe l'après-midi, où la plupart des accidents surviennent entre 14 h et 15 h. On relève 50 % des accidents l'avant-midi (entre 7 h et 12 h, 12 h non compris) et 33 % l'après-midi (entre 12 h et 17 h) ».

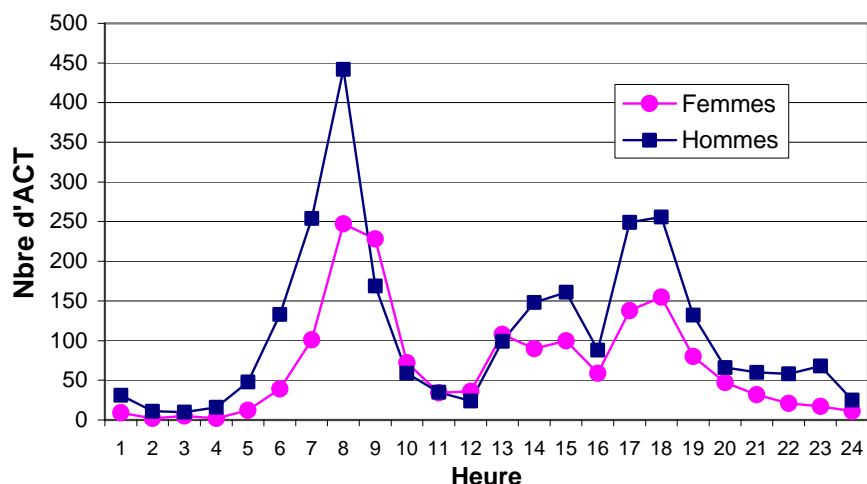
Dans la distribution des accidents survenus pendant l'exécution du travail et sur le chemin du travail, les divergences apparaissent plutôt selon le genre de la victime, comme le montrent les graphiques 3 et 4.

Graphique 3 : Répartition des accidents survenus au travail selon l'heure de survenance et le genre de la victime pour les années 2001 à 2003.



Si l'on retrouve approximativement la même distribution des accidents survenus pendant l'exécution du travail au fil de la journée pour les hommes, il n'en est pas de même pour les femmes. La distribution des accidents survenus pendant l'exécution du travail au fur et à mesure de la journée chez les femmes est relativement uniforme. On ne relève qu'une légère hausse entre 11 h et 13 heures.

Graphique 4 : Répartition des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance et le genre de la victime pour les années 2001 à 2003.

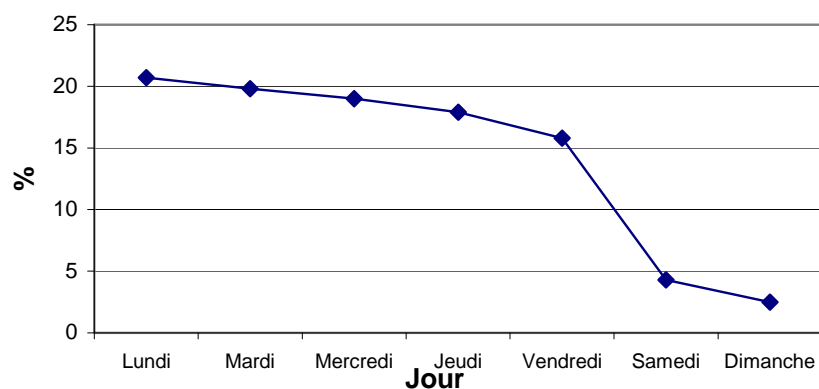


La distribution des accidents sur le chemin du travail pour les accidents graves impliquant un véhicule à moteur est relativement semblable à la distribution générale des accidents sur le chemin du travail que nous avons évoqué plus haut. Contrairement aux accidents survenus pendant l'exécution du travail, on ne retrouve pas de différence notable entre la courbe des hommes et celle des femmes.

3.6.2 Le jour de la semaine

Le rapport annuel statistique 2003 montre que la fréquence des Accidents de travail diminue au fur et à mesure que la semaine avance, avec un effondrement logique des chiffres le week-end en raison de la moindre présence au travail pendant ces deux derniers jours.

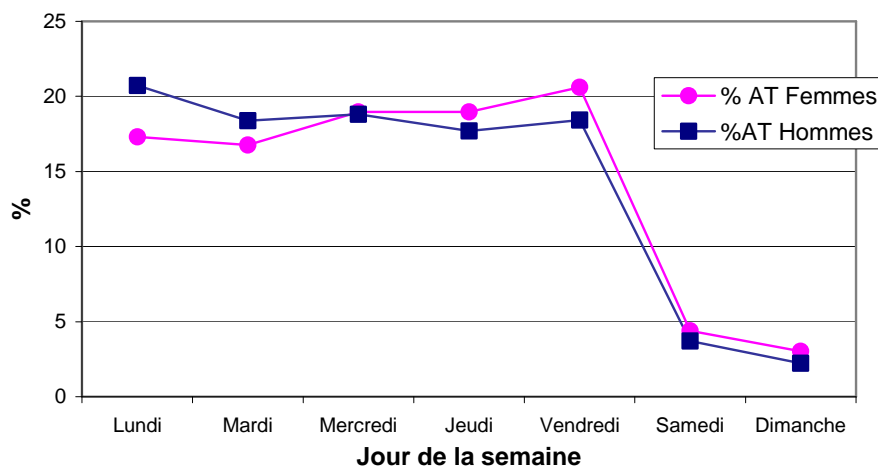
Graphique 5 : Répartition en % des accidents de travail selon le jour de la semaine en 2003



Source : rapport statistique des accidents du travail de 2003.

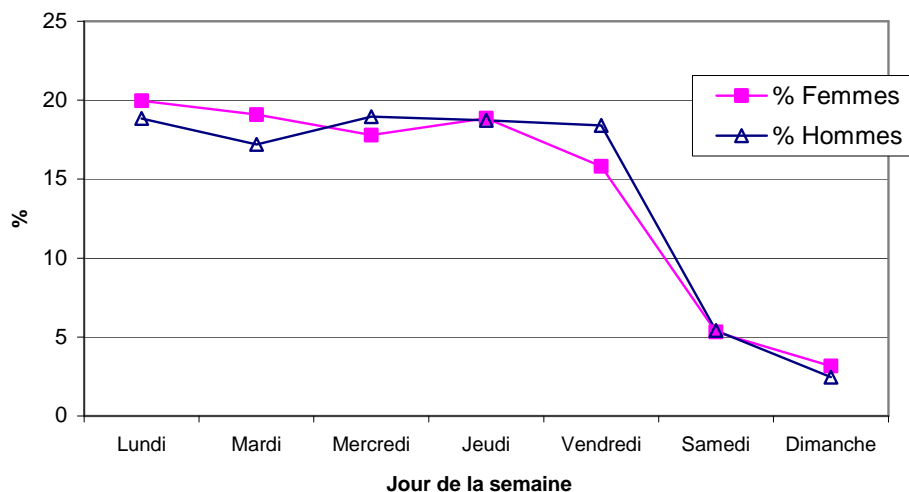
Les graphiques qui suivent vont permettre d'évaluer si les courbes des accidents graves impliquant un véhicule à moteur sont ou non, similaires à celle de l'ensemble des accidents de travail. Il faut noter que ces graphiques reprennent les données sur les trois années de référence.

Graphique 6 : Répartition des accidents graves survenus pendant l'exécution du travail et impliquant un véhicule à moteur selon le jour de la semaine - années 2001 à 2003.



Si grosso modo la courbe de distribution des accidents graves survenus pendant l'exécution du travail concernant des hommes se calque sur la courbe générale, il n'en va pas de même pour ce qui est des femmes. On constate en effet qu'au fil des jours de la semaine, les accidents survenus pendant l'exécution du travail visant les femmes sont plus nombreux, à l'exception des jours de week-end.

Graphique 7 : Répartition des accidents graves sur le chemin du travail et impliquant un véhicule à moteur selon le jour de la semaine - années 2001 à 2003.

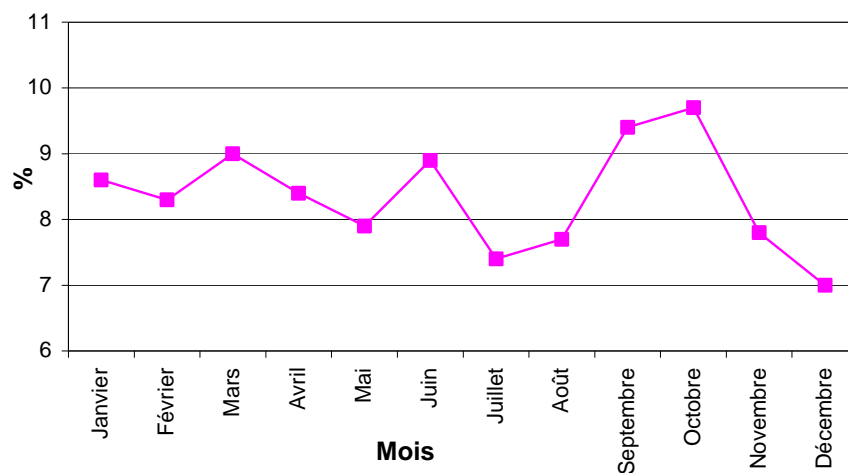


La courbe de distribution des accidents graves impliquant un véhicule à moteur et survenus sur le chemin du travail entre 2001 et 2003 se calque grosso modo sur la courbe de l'ensemble des accidents.

3.6.3 Le mois de l'année

Les graphiques qui suivent traduisent la même analyse mais concernent la répartition des accidents selon les mois de l'année.

Graphique 8 : Répartition en % des accidents de travail selon le mois de l'année en 2003

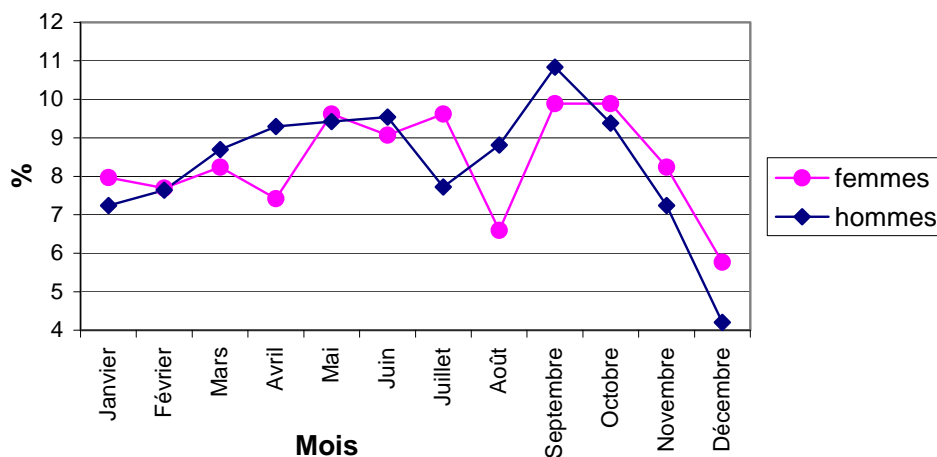


Ce graphique montre que de manière générale, les périodes où il y a habituellement le plus d'accidents sont mars et septembre/octobre et celles où il y en a le moins sont, juillet et décembre. Cette tendance est constante au fil des années.

Nous allons analyser si elle se retrouve dans les accidents graves impliquant un véhicule à moteur, qu'ils soient survenus pendant l'exécution du travail ou sur le chemin du travail.

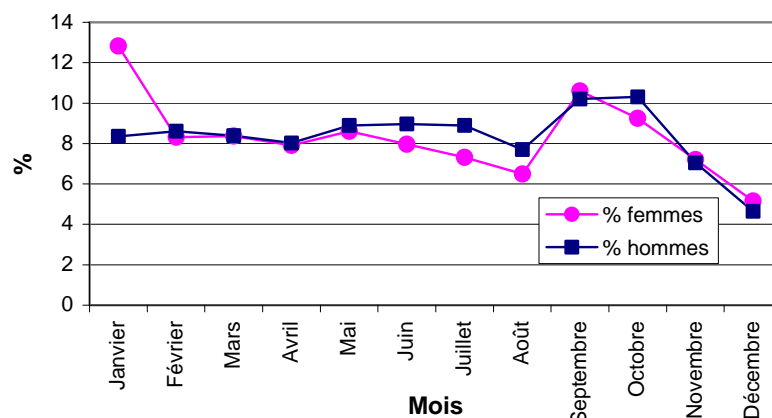
Le **graphique 9** reprend la distribution des accidents survenus pendant l'exécution du travail pour les années 2001 à 2003.

Graphique 9 : Répartition des accidents graves au travail et impliquant un véhicule à moteur, selon le mois pour les années 2001 à 2003.



Ce qui frappe avant tout, c'est la dissociation entre la courbe des accidents survenus à des femmes et celle des accidents survenus à des hommes. Les mois qui connaissent le plus d'accidentés masculins sont par ordre décroissant, septembre, juin, mai et octobre. Tandis que décembre, novembre et juillet sont les mois où l'on retrouve le moins d'accidents. Chez les femmes par contre les mois les plus dangereux sont septembre, octobre, mai et juillet. Tandis qu'août et décembre connaissent les nombres d'accidents les plus faibles. Cette courbe se distingue de la courbe générale, surtout pour ce qui est du mois de juillet

Graphique 10 : Répartition des accidents sur le chemin du travail selon le mois de l'année pour 2001 à 2003.



Exception faite du mois de janvier, la répartition des accidents graves survenus sur le chemin du travail et impliquant un véhicule à moteur n'est pas fondamentalement différente entre hommes et femmes. Les accidents sont les plus fréquents en septembre et octobre.

Le pic d'accidents survenus à des femmes en janvier pose néanmoins question quant à son explication.

3.7 L'INCAPACITÉ PERMANENTE

Les tableaux 27 et 28 reprennent les accidents graves impliquant un véhicule à moteur répartis en fonction du genre de la victime et du taux d'incapacité permanente prévu ou du décès, selon qu'il s'agit d'accidents survenus pendant l'exécution du travail ou sur le chemin du travail. Ont été regroupés dans un souci de lisibilité les accidents de 20 % à 100 % d'I.P.P. et ceux pour lesquels une aide d'une tierce personne est prévue.

Le **tableau 28** présente les résultats pour les accidents survenus au travail.

IPP	Accident du travail					%
	Femmes	%	Hommes	%	Total	
1 à 4.9 %	188	51,6	1 075	43,5	1 263	44,5
5 à 9.9 %	120	33,0	840	34,0	960	33,8
10 à 15.9 %	34	9,3	316	12,8	350	12,3
16 à 19.9 %	5	1,4	37	1,5	42	1,5
20 à 100% + aide	11	3,0	109	4,4	120	4,2
accidents mortels	6	1,6	97	3,9	103	3,6
Total	364	100	2 474	100	2 838	100

On constate que 77 % des accidents graves du travail des hommes occasionnent une prévision d'incapacité permanente inférieure à 10 %, tandis que pour les femmes ce pourcentage monte à 84 %. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'étude précédente où ils représentaient respectivement 74 % et 80 %.

Il faut encore relever que les séquelles les plus graves sont proportionnellement plus fréquentes chez les hommes. Ceci est particulièrement vrai pour les accidents mortels qui sont proportionnellement 2.5 fois plus fréquents chez les hommes que chez les femmes.

Le **tableau 29** présente les incapacités prévues pour les accidents graves survenus sur le chemin du travail.

Tableau 29 : Répartition des accidents graves survenus sur le chemin du travail selon l'IP prévue et le genre.						
IPP	Accident sur le chemin du travail					%
	F	%	H	%	Total	
1 à 4.9 %	860	50,4	1.084	39,3	1.944	43,6
5 à 9.9 %	534	31,3	858	31,1	1.392	31,2
10 à 15.9 %	184	10,8	407	14,8	591	13,2
16 à 19.9 %	12	0,7	51	1,9	63	1,4
20 à 100 % + aide	74	4,3	189	6,9	263	5,9
accidents mortels	44	2,6	166	6,0	210	4,7
Total	1 708	100	2 755	100	4 463	100

Comme pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail, les accidents sur le chemin du travail ont pour la plupart une incapacité prévue de moins de 10 %. C'est le cas dans 70 % des accidents survenus à des hommes et dans 81 % des accidents survenus à des femmes. Ici aussi, les chiffres sont plus élevés que dans l'étude précédente où ils représentaient 66.5% chez les hommes et 78 % chez les femmes.

Il faut également relever que, tant chez les hommes que chez les femmes, la mortalité est beaucoup plus élevée lorsque l'accident se produit sur le chemin du travail que s'il a lieu pendant l'exécution du travail. De manière générale cependant, il faut noter que la gravité des accidents des femmes est moindre que celle des accidents survenus aux hommes, tant au travail que sur le chemin du travail.

Le rapport statistique des accidents du travail selon le genre de 2003 relevait lui aussi que pour l'ensemble des accidents de travail, la gravité des accidents est plus importante sur le chemin du travail. Ainsi, en 2003, on comptait respectivement pour les femmes et pour les hommes, 10.2 % et 12.5 % d'accidents avec prévision d'incapacité permanente sur le chemin du travail, contre 5.9 % et 7.8 % pour les accidents pendant l'exécution du travail. Mais dès lors que l'on considère uniquement les accidents impliquant un véhicule à moteur, les chiffres montent à 10.9 % et 15 % d'accidents avec prévision d'incapacité permanente pour les accidents sur le chemin du travail respectivement pour les femmes et pour les hommes. La grande différence se situe dans les chiffres de prévision d'incapacité permanente pour les accidents survenus pendant l'exécution du travail, où respectivement 10.5 % des accidents survenus à des femmes et 13.1 % de ceux survenus à des hommes laissent présager d'une incapacité permanente.

4 Conclusions

De cette étude émergent les éléments suivants :

1. Les accidents impliquant un véhicule à moteur représentent 7.7 % des accidents graves survenus pendant l'exécution du travail (AT) mais, 31 % des cas mortels. Tandis que sur le chemin du travail (ACT), les accidents avec véhicule à moteur représentent 57 % des cas graves et 72 % des cas mortels.
2. L'analyse des différentes variables permet de discerner les caractéristiques suivantes des accidents impliquant les véhicules à moteur.
 - L'accident impliquant un véhicule à moteur est le plus souvent, un accident sur le chemin du travail (60 %). Les victimes sont le plus souvent des hommes (87% des AT et 60 % des ACT).
 - Les AT touchent essentiellement et sans surprise, les secteurs du transport terrestre et de la construction, tandis que les ACT touchent en premier lieu le secteur de la santé et de l'action sociale, puis celui de la construction et de l'intérim.
 - Plus d'un accident sur deux prend la forme de contact avec un objet mobile ou immobile. Sur le chemin du travail, ce type de forme se retrouve dans deux accidents sur trois..
 - Si les fractures et les contusions et écrasements sont les lésions les plus fréquentes(31.6% et 13.1 %), il faut relever l'importance des lésions multiples (12.2%) et des autres traumatismes (11.4 %).
 - Le siège de la lésion le plus fréquent diffère selon le genre de la victime. Les femmes sont plus souvent atteintes au niveau du cou, les hommes au niveau de la cheville et du pied. Cependant, la plupart des accidents touchent plusieurs endroits du corps ou provoquent des lésions générales.
 - L'étude a permis également de relever les moments de pics d'accidents graves impliquant un véhicule à moteur. Ceux-ci se situent aux heures « de pointe », et particulièrement le matin, pour les ACT et en fin de matinée ou milieu d'après-midi pour les AT.
 - Il faut relever que les accidents impliquant un véhicule à moteur ont des conséquences en moyenne plus graves que pour l'ensemble des accidents. Dans l'ensemble, 2.8 % des accidents de travail font l'objet d'une prévision d'incapacité permanente supérieure à 20 % pour 4.2 % des accidents avec véhicule à moteur. A l'opposé, seuls 44.5 % des accidents avec véhicule à moteur font l'objet d'une prévision d'IP inférieure à 5 % pour 52 % de l'ensemble des accidents.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Vue d'ensemble	2
3	Analyse de différentes variables	4
3.1	Le genre de la victime	4
3.2	Le secteur d'activité	6
3.3	La forme de l'accident	8
3.4	La nature des lésions	10
3.5	Le siège des lésions	12
3.6	Le moment de l'accident	15
3.6.1	L'heure de l'accident	15
3.6.2	Le jour de la semaine	17
3.6.3	Le mois de l'année	18
3.7	L'incapacité permanente	20
4	Conclusions	22